

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILLANGES BRILLIANTS

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 13 Octobre 1848. No. 9.

LETTRE

S. M. LE ROI DE PRUSSE,

Par Mgr Rendu, évêque d'Annecy.

Un triste spectacle est en ce moment sous nos yeux. La société chrétienne jusque dans ses fondements, chancelle et menace ruine de toutes parts. En religion, en philosophie, en politique, partout enfin, absence d'unité, de certitude et d'autorité; partout malaise, anarchie et chaos: "Le sol tremble sous nos pas; des confins de la Galicie à ceux de la Péninsule Ibérique, des bords de la Tamise à ceux du Tibre, il y a dans les esprits une agitation qui semble prédire un autre avenir et menacer la civilisation chrétienne."

Quelle est donc la cause de ces maux étranges? quelle main assez habile, assez sûre, viendra saisir la société sur la pente de cet abîme qui s'entr'ouvre pour l'engloutir? Ce problème, à l'heure qu'il est, est jeté à l'intelligence humaine, et il faut au plus tôt le résoudre, sous peine de mourir.

L'auteur de la lettre, on pour mieux dire du remarquable ouvrage que nous avons sous les yeux, entreprend cette tâche à la fois si noble et si difficile. Successeur de saint François de Sales, héritier de son génie et de ses vertus, M. l'évêque d'Annecy ne pouvait se priver en dehors des grandes questions qui se débattaient depuis trois siècles au sein de l'humanité, ni demeurer paisible spectateur de ces crises violentes qui peuvent égarer l'Église et la société au milieu des tempêtes. "Forcé d'ailleurs, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, d'obéir au mouvement qui entraîne le monde, et placé sur un terrain favorable à l'observation, il a analysé les éléments de notre vitesse, mesuré les écueils au milieu desquels nous marchons, et cherché avec sollicitude les moyens que nous offre la Providence pour échapper au gouffre où nous sommes sur le point de tomber." Il lui appartenait par conséquent de venir nous révéler la cause des calamités que nous souffrons, et de nous indiquer les remèdes qui peuvent nous sauver.

Le mal des peuples ne date point d'un jour, ni d'un siècle. Pour en trouver la source, il faut remonter à cette époque lamentable où quelques hommes ivres d'orgueil et passionnés pour la gloire, arrachèrent d'illustres nations à leur foi séculaire, et sous prétexte de les réformer, les précipitèrent dans des voies ténébreuses où elles n'ont trouvé que les horreurs de la mort et la confusion de l'enfer. Suivez le protestantisme dans ses phases successives; épisez sa marche à travers les siècles, que trouvez-vous? En religion, en philosophie, en politique, il a tout faussé, tout dénaturé, tout attaqué, tout démolit.

Basé sur le libre examen, c'est sur la religion que devait en premier lieu se manifester l'action de son principe dissolvant. On voit bientôt se produire cet effet désastreux: "La raison, déglugée des liens qui la retenaient dans le cercle de la vérité et débarrassée du guide qui la conduisait à travers le mystère de l'ordre moral, se précipite dans une carrière sans limites, et marque chacun de ses pas par une destruction. Peu à peu la voie s'élargit; la réformation court à pas de géant, et son marteau destructeur abat tout ce qui touche de près ou de loin au catholicisme; puis arrive le moment où, pour en finir avec la vérité et engloutir à la fois le christianisme tout entier dans les abîmes de la négation, on proteste contre la divinité du Christ, ce dernier aliment de la foi, ce dernier lien des cœurs et des esprits."

Hélas! il ne faut point en être surpris. Le protestantisme avait derrière lui une force invincible qui lui disait: Marche, marche toujours. Ses forces se sont vite épuisées. "Il n'a plus aujourd'hui de chemin à parcourir; sans chef, sans symbole, sans doctrine, et par conséquent sans Église, il n'a devant lui qu'une perspective de mort. L'heure est venue où il doit tourner les yeux vers la terre qu'habitent ses pères, s'il veut dérober au monde le spectacle d'une longue et terrible agonie."

La réforme, cependant, ne s'est point bornée à anéantir la foi des peuples; son principe une fois admis par une partie de l'Europe, lui a fait un mal immense par la grande impulsion qu'il a donnée à la philosophie et de toutes les plaies faites à la société par la révolution du seizième siècle, celle-ci est sans contredit la plus profonde et la plus incurable."

N'est-ce pas le protestantisme qui a amené "la raison britannique à se résumer dans la matière; la raison des penseurs du Nord à se résumer dans l'idéalisme; la raison des encyclopédistes français à se résumer dans le rire voltairien, dans l'indifférence morale et le doute universel? N'est-ce pas encore lui qui a hâté le progrès du rationalisme ce dernier mot de la raison humaine séparée de Dieu, qui, sorti des nuages du Rhin, promène maintenant ses désolantes doctrines sur l'Europe entière? N'y a-t-il pas entre la philosophie de toutes les écoles modernes et l'enseignement religieux de toutes les écoles protestantes, un effrayant accord pour détruire l'idée de la providence et effacer l'intervention de Dieu dans toutes les choses de la terre? Et la philosophie, depuis l'alliance qu'elle a contractée avec la réforme, est-elle autre chose que la déification de l'homme, l'art de se passer de Dieu et le moyen de le chasser de cet univers, qui est pourtant son ouvrage?"

Ce n'est pas tout encore. Quittant le terrain des idées pour le terrain des faits, l'illustrateur examine l'action délétrée du protestantisme au sein de la société civile; là encore ses effets sont désastreux.

La réforme avait exalté outre mesure la raison individuelle; qu'en est-il résulté? Cette raison souveraine des masses poussée par de perfides instituteurs, a médité et médite encore dans l'ombre une autre organisation sociale; le triple communisme de la femme, de la fortune et du pouvoir se formule par-dessous, et menace de sortir tout organisé, au premier choc qu'éprouvera le monde.

En vain les rois ont associé à leur puissance une classe

privé, "à au détriment du peuple qui a toujours été négligé, délaissé, quand il n'a pas été opprimé." Le peuple est là qui demande, sa part de souveraineté. "Un jour donc, et ce jour peut-être n'est pas éloigné, un jour le prolétaire tiendra d'une main l'instrument de son travail, et de l'autre le glaive de l'autorité. Comme il ne lui en restera pas pour tenir la balance de la justice, Dieu seul peut savoir ce que réserve au monde le degré de la souveraineté individuelle."

Comment associer la société sur ses bases? où trouver le repos et la stabilité? La société vivra du moment où nous verrons se réaliser "cette large conciliation intellectuelle et morale, dont les heureux symptômes commencent à se manifester, et qui seule est capable de rapprocher les nations, après avoir rapproché les esprits par la doctrine et les cœurs par la charité." La politique retrouvera sa force dans l'alliance de l'ordre et la liberté, la philosophie sa sécurité dans l'alliance de la raison et de la foi, l'Église sa gloire et sa fécondité dans son alliance avec l'humanité. En un mot, la force et la vie des peuples résident dans l'unité; hors d'elle il n'y a qu'impotence et faiblesse; il n'y a que la mort.

Telle est la substance de ce bel ouvrage, dont nous n'avons pu donner qu'une imparfaite et rapide esquisse. Ce livre n'est pas seulement fait pour un homme, pour un peuple, il est à tous; au philosophe, par la profondeur des pensées; au publiciste, par la largeur des vues; au théologien, par l'habileté de la controverse et la sûreté des doctrines; et, pour quoi ne le dirions-nous pas? à un littérateur, par l'éclat et la majesté de la diction; en un mot il appartient à tous, parce qu'il donne à tous de grandes leçons et de salutaires enseignements. Honneur au courageux pontife qui ne craint pas de dire aux gouvernements d'austères vérités! Honneur à l'habile écrivain qui fit ressortir avec tant de splendeur l'immortelle beauté et l'éternelle rigueur de l'Église catholique! Honneur à lui! il aura fait pénétrer dans plus d'une intelligence la lumière de la vérité, et avancé de plus d'un jour une paix toute pleine de riches espérances.

ROME

LES JOURNAUX CATHOLIQUES DE FRANCE.

Nous sommes heureux de trouver dans une feuille italienne dont le dévouement au Saint-Siège ne peut laisser aucun doute, les réflexions suivantes, qui nous justifient du reproche d'avoir présenté sous un jour favorable la situation politique de Rome, et d'avoir cru à ses ressources encore plus qu'à ses périls. Ceux de nos amis qui pensent servir la papauté en desservant l'Italie, en faisant voir l'impunité triomphante dans la ville éternelle, et dans un avenir prochain la déposition du vénéré Pie IX, ceux qui ne nous pardonnent pas d'espérer encore quand ils désespèrent, feront sagement de méditer les graves avertissements du *Costituzionale romano*.

Il nous est doux d'y trouver un nouveau sujet de confiance, et la preuve que le bon sens du peuple romain déjoue les calculs des ennemis du pontificat comme des ennemis de la liberté. C'est avec une grande surprise que nous lisons les nouvelles propagées par quelques journaux français sur l'état et la condition de Rome. Cette ville pacifique, et qui dans les jours les plus funestes, les plus périlleux pour l'ordre public, s'est maintenue dans une attitude toujours digne et sévère, est représentée comme le siège de l'anarchie. Le théâtre du tumulte, comme un nid de malfaiteurs qui renversent toute chose et abreuvant d'amertume l'âme du Pontife entouré de notre vénération sur la chaire de Saint-Pierre.

"Il faut avouer que Rome a eu des jours de crise, des jours orageux. Mais ces jours ont été courts, et le peuple a regardé d'un œil d'indignation le petit nombre de perturbateurs de l'ordre et du repos. Du reste, nous, qui habitons cette ville, nous pouvons témoigner que nous y avons goûté une paix, que, grâce au bon peuple romain, on ne pouvait trouver qu'à Rome dans des temps si difficiles et si bien fait pour inspirer de justes craintes."

"Et pourtant, si nous donnons un regard à quelques journaux français dont l'intérêt religieux serait de maintenir la réputation de Rome, les tableaux qu'ils en font nous arrachent, tantôt un sourire, tantôt un mouvement de pitié. Nous connaissons trop leurs bonnes et catholiques intentions pour douter seulement de la rectitude de la fin qu'ils se proposent. Mais s'ils veulent le bien et le triomphe de la religion, il faut qu'ils se procurent des correspondances plus exactes en ce qui nous concerne."

"Pourquoi ne font-ils pas savoir au public qu'en général les congrégations romaines continuent avec calme et activité le cours de leurs travaux apostoliques; que les fêtes se célèbrent avec la pompe accoutumée, que le Saint-Père assiste aux cérémonies, qu'il sort, soit pour la promenade, soit pour visiter les églises, les couvents, les institutions charitables?"

Nous ne voulons pas dire qu'il faille exclure les nouvelles politiques, mais seulement qu'il y faut ajouter les nouvelles religieuses; qu'en matière politique même il faut publier le bien et le mal, qu'enfin il ne convient pas à un journal catholique, et qui se propose pour but le bien de l'Église, de populariser de tristes bruits qui n'ont rien de certain, et que même les ennemis du Pape et de l'Ordre.

"Mais, dira-t-on, il faut bien combattre ce parti mauvais qui agit Rome, et qui est entré en lutte ouverte avec le Souverain Pontife. Eh bien, donc, que l'on combatte! Mais avant tout, qu'on sache distinguer un parti politique de tout un peuple. Le parti exagéré et ennemi du pape, est heureusement peu nombreux à Rome, et s'aperçoit depuis longtemps que ses maximes impies et subversives ne font pas de brèche dans notre bon peuple, dont la foi et l'honneur ont des racines trop profondes. Si le peuple romain n'était pas vraiment bon et animé de sentiments de justice, il y a longtemps que Rome serait devenue inhabitable."

Une nouvelle.

—On lit dans la Gazette de Rome du 24 août:

"Hier matin, vers midi, S. Ex. M. Martinez de la Rosa, accompagné des attachés à la légation espagnole, s'est rendu au Quirinal, où reçu par M. le maître de la chambre, il a été introduit dans les appartements de Saint-Père avec les formalités d'usage. Arrivé à la salle du trône, après les cérémonies ordinaires, il a présenté les lettres royales par lesquelles S. M. Isabelle II, reine d'Espagne, l'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire près le Saint-Siège. Son Excellence a prononcé ensuite le discours suivant:

"Très Saint-Père,

"En renouant avec tant de bonheur les antiques liens entre le Saint-Siège et l'Espagne, mon premier devoir, pour remplir la mission qu'a daigné me confier mon auguste souverain, est d'exprimer à Votre Sainteté la joie unanime et le véritable enthousiasme avec lesquels la reine ma maîtresse et la nation entière ont célébré cet heureux événement."

"Nous en avons eu le présage, que la suite n'a pas démenti, dans la sollicitude paternelle avec laquelle Votre Sainteté envoya en ce royaume un délégué apostolique doué de si grands mérites et animé de l'esprit de mansuétude, caractère distinctif de son ministère. Nos espérances s'accroissent encore lorsque Votre Sainteté confirma l'élection faite par le gouvernement espagnol de vertueux pasteurs qui, faisant cesser le trop long veuvage des églises, ont porté aux peuples des paroles de paix et de concorde, et prêché d'exemple les préceptes sublimes de l'Évangile."

"Les anciennes relations entre le Saint-Siège et l'Espagne étant rétablies d'une manière publique et solennelle, on peut se promettre avec certitude qu'il en résultera les plus grands biens pour l'Église et pour l'État, sous un Pontife dont le monde proclame l'insigne sagesse et les généreux sentiments, et sous le règne d'Isabelle II, héritière du nom et du titre de Reine Catholique."

"Heureux s'il m'est donné de contribuer, autant que cela dépendra de moi, à l'accomplissement des desseins élevés de cette auguste souveraine. Je puis, en tout cas, protester à Votre Sainteté que ce jour, où j'ai l'insigne honneur de remettre en vos mains sacrées une si grande preuve de confiance royale, sera toujours regardé par moi comme le plus heureux de ma vie."

"Sa Sainteté a daigné répondre que son cœur était profondément touché de tout ce que l'ambassadeur venait de lui dire au nom de sa cour et de sa nation, qu'elle se réjouissait d'avoir cette preuve nouvelle et solennelle des sentiments religieux de l'une et de l'autre, et que ce rétablissement des rapports mutuels donnait le droit d'attendre les plus heureux résultats pour la religion catholique dans un pays où elle brilla toujours d'un si vif éclat, et où la piété et la pureté de la foi s'unirent toujours à l'élevation et à la magnanimité des sentiments. Le Saint-Père ajouta qu'il n'était pas moins satisfait de l'accueil fait en Espagne à la personne de son envoyé, et termina en assurant l'ambassadeur de sa paternelle et spéciale bienveillance envers l'auguste reine, envers S. M. le roi et toute la nation, heureuse de vivre sous le gouvernement d'une souveraine animée de tels sentiments pour l'Église et la religion."

"Son Excellence alla ensuite, selon l'usage, rendre visite au cardinal Segni, secrétaire d'État, et puis, quittant le Quirinal, au cardinal Macchi, doyen du sacré collège."

Le surlendemain, 21 août, un Te Deum solennel a été chanté dans l'église espagnole de Mon-crati pour rendre grâce à Dieu du rétablissement des bonnes relations entre l'Espagne et le Saint-Siège.

Constantinople, 25 août 1848.

Les troubles qui ont éclaté le 23 juin en Valachie perdent de plus en plus leur caractère révolutionnaire, en conservant leur tendance d'opposition à la Russie et de rapprochement vers la puissance suzeraine. Sulymman-Pacha, commissaire extraordinaire du sultan, paraît avoir compris les sympathies des Valaques. Il faut convenir que la sévérité de son langage officiel et ses premiers actes pouvaient faire craindre un autre résultat. Sa première proclamation, datée de Giurgévo regardait comme non avenue la révolution du 23 juin, et il refusait de recevoir officiellement les membres du gouvernement provisoire, lequel, quelques jours plus tard, se dissolvait à sa demande et se recomposait sous le nom de *Intendance princière*, en réduisant à trois le nombre des membres de ce gouvernement, devenu légal par cette déference. Ces trois membres sont: MM. Eliade, Tell et Nicolas Golezko. Cela fait, Sulymman-Pacha en donna avis au corps consulaire, faisant signer une adresse au sultan et envoyant un de ses secrétaires pour accompagner à Constantinople la députation de cinq boyards chargés de la présenter au sultan et de traiter avec son ministère des arrangements à approuver dans l'administration intérieure de la principauté. Cette députation est arrivée le 22 août à Constantinople.

Les articles du projet de constitution que la porte n'accepte point et qui seront modifiés d'un commun accord, sont les suivants:

- La durée du pouvoir conféré au prince, limitée à cinq ans.
- La liberté absolue de la presse.
- L'établissement d'une garde nationale.
- La sécularisation des monastères relevant des états lieux (1).
- Le suffrage universel.

Le commissaire de la porte demanda que le prince soit élu

(1) Les monastères qu'il s'agit de séculariser proviennent de fondations pieuses. Le vœu des fondateurs n'est plus exécuté et le patriarche grec de Constantinople n'est plus exclu de l'administration et du revenu. Il envoie des délégués pour remplir les fonctions de curateurs. Ces délégués commentent par bien vivre et détournent le plus d'argent qu'ils peuvent à leur profit. Le reste est censé envoyé à Jérusalem pour l'entretien d'établissements pieux. Le fait est que le gros de ces revenus, et ils montent à plusieurs millions de francs, sert à payer à Constantinople les intrigues des prêtres grecs, celles des agents grecs de la Russie, et la protection que ces employés russes donnent aux intérêts de tous ces braves gens. Quelques tures perdraient aussi à la suppression de ces abus, mais combien la Turquie y gagnerait!

à vie comme auparavant, sauf à le changer tous les ans s'il le faut, toujours comme par le passé; que la presse soit réglementée; que la garde nationale s'appelle garde communale; que la question des monastères soit examinée par une commission spéciale; que le droit électoral n'appartienne qu'à ceux qui savent lire et écrire.

Les Valaques paraissent assez disposés à accepter ces modifications; mais il y a cent à parier que la Russie trouvera la Turquie trop libérale et qu'elle va chercher à faire naître des difficultés. A tant peu, la porte sera mise en demeure ou de se brouiller avec la Russie, ou de désavouer ses agents dans ces principautés. Sa conduite alors dépendra de l'attitude que prendront la France et l'Angleterre.

En attendant, elle envoie le plus de troupes qu'elle peut du côté du Danube; elle évite tout ce qui pourrait autoriser la Russie à dire qu'elle agit de concert avec le gouvernement ottoman. En Moldavie, les troupes turques n'ont point quitté Galatz, tandis que les russes sont à Berlad et Jassy. En Valachie, sauf le corps d'armée qui accompagnait Sulymman Pacha à Giurgévo et qui y restera sans s'avancer dans l'intérieur de la principauté, il n'y a ni troupes russes, ni troupes turques. A en juger par le calme qui y règne, le besoin ne s'en fera pas sentir. La question est maintenant à Constantinople entre la députation valaque, le gouvernement turc et malheureusement la légation de Russie. Souhaitons au gouvernement turc la confiance et la confiance qui s'étaient si bien au bon droit et aux bonnes intentions. On a droit de l'attendre du nouveau ministère.

LA CHUTE DE MESSINE.

Une lettre de Messine, datée du 6, donne sur la capitulation des détails que nous n'avions point.

"Le 6, dit-elle, alors que la panique régnait dans Messine, et qu'on y voyait se répéter des scènes horribles, Piraino, commissaire-général de Messine, s'était rendu à bord des escadres, suppliant les commandans anglais et français d'intervenir pour obtenir un armistice, prétendant que l'armée napolitaine devait l'accorder sans condition. Ces prétentions absurdes furent rejetées. Le 7 au matin, à bord des vaisseaux anglais et français, se présentèrent quinze des notables de Messine, qui venaient supplier que l'on accordât la vie sauve et l'amnistie."

"Quelques instans après, une barque, montée par deux officiers, se rendit à la citadelle, qui, dès l'aube du jour, avait recommencé le feu contre la ville. A huit heures, les deux officiers (probablement anglais et français) revinrent avec un des chefs de l'état-major napolitain, qui paraissait animé des intentions les plus pacifiques. Mais, à ce moment encore, les chefs qui étaient à bord voulaient proposer des conditions inacceptables. Ils demandaient un traité de régle. Ils se défendaient, en disant que s'ils n'exigeaient pas ces conditions, la ville les regarderait et les traiterait comme des traitres."

"Enfin ils ont consenti à ne demander que la vie sauve et l'amnistie, et la citadelle a éteint son feu."

"Aussitôt que l'occupation a été accomplie, tout le monde s'est empressé de débarquer et de rentrer dans ses foyers pour réparer, autant que possible, ses désastres personnels."

"Le général en chef a fait obliger les personnes compromises à rester encore toute la journée du 8 à bord des escadres, afin d'éviter toute irritation de la part des soldats; demain elles rentreront."

"On dit que les canons pointés au Phare étaient servis par des étrangers."

Nous devons faire remarquer que ce récit est donné par un journal napolitain (*Il Tempo*, du 9 septembre), et que, dès lors, on ne peut l'accepter sans réserve. Voici, du reste, les deux dernières dépêches du général Filangieri au ministre de la guerre à Naples:

"Messine a été prise; elle rentre sous l'obéissance de son souverain légitime. Une défense désespérée de deux jours n'a pas été un obstacle pour l'admirable valeur des troupes royales, qui, aux cris de: *Viva le roi!* ont triomphé des plus grands obstacles."

Deuxième dépêche:

"Toutes les canonnières et embarcations siciliennes ont été prises. Tous les foyers, compris celui du Phare, sont occupés. Le désarmement s'opère."

"Messine, 7 septembre, à deux heures de l'après-midi."

D'autres nouvelles, datées de Naples 10 et 11 septembre, portent ce qui suit:

"Un bulletin télégraphique nous parvient. Les incendies ont cessé. La sécurité, garantie aux personnes et à eux biens fait rentrer la population. Le gouvernement municipal est installé. Milano a fait sa commission. Le *Vésuvio* a été pris. La croisière est en activité sur toutes les côtes. Un rapport annonce que la flotte partait de Messine, se dirigeant vers le Sud. Les deux barques canonnières siciliennes qui s'étaient enfilées ont été prises."

LE LIBAN.—Nous trouvons avec plaisir dans le *Courrier Français* les lignes suivantes qui témoignent des sympathies de ce journal pour les catholiques du Liban:

"Les discussions qui s'élèvent, sans cesse, au sujet des populations catholiques du Levant et des questions qui soulèvent le droit de protectorat de la France, ont donné l'idée

à l'ambassadeur de la République, à Constantinople, d'ouvrir avec le divan des conférences spéciales, ayant pour but de réunir en un vaste recueil officiel, les capitulations et traités intervenus entre la France et la Porte ottomane, et de faire de ce recueil la loi authentique des parties.

" Nous suivrons avec intérêt ces conférences d'un nouveau genre. Nos droits reposent sur des bases inattaquables et dont l'origine remonte à quatre siècles. François I est le premier de nos rois qui ait fait des traités avec la Porte. Il obtint, en 1535, de Soliman II, les premières capitulations en faveur du commerce et de la religion catholique dans le Etats du grand-Seigneur; c'est de cette époque que date le protectorat français. En 1604, le roi Henri IV obtint du sultan Achmet I, le renouvellement des capitulations précédentes avec de nombreuses additions. Plus tard, Louis XIV obtint du sultan Méhémet IV des concessions plus importantes encore, qui furent renouvelées sous les rois ses successeurs. Enfin, un traité solennel conclu entre la République Française et la sublime Porte, le 25 juin 1802, garanti, à tout jamais, l'exécution des traités antérieurs, étend et interprète ces traités.

" Ce qu'il y a de remarquable dans ces capitulations, c'est l'importance que la France attache aux intérêts des populations catholiques qu'elle traite comme ses nationaux. Tout ce qui est catholique est en quelque sorte français. Les instructions de nos ambassadeurs et de nos agents dans le Levant étaient toutes dans ce sens. " Souvenez-vous, écrivait " Aubert Dubuyet, ambassadeur de la République, le 10 " juin 1793, au premier ministre de Sélim III, que les droits " des catholiques sont les droits de la France et que nous " ne souffrirons jamais que vous fermiez leurs églises, au mé- " pris des traités que la France a garantis, et que vous les pri- " vriez ainsi de la plus précieuse des libertés. " Ces paroles sont remarquables. Elles résument le principe de notre puis- sance en Orient, principe auquel nous ne devons pas laisser porter atteinte, si nous ne voulons pas perdre peu à peu, l'influence du nom français. "

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 13 OCTOBRE 1848.

DISCOURS DE M. O'REILLY.

Nos notes sur les discours de M. O'Reilly sont moins nombreuses que sur celui de M. Chiniquy. Néanmoins nous croyons que nous en avons suffisamment pour donner une idée favorable d'un discours qui, comme nous le disions vendredi dernier, a été tout à tour écouté dans le plus grand silence et couvert d'applaudissements unanimes. Voici ce discours :

Messieurs,

Je me présente devant vous, Messieurs, dans ce moment une nouvelle lumière brille pour nous. C'est une lumière qui va s'étendre par tout le pays, ce magnifique Canada qui mérite bien qu'on le salue. Cette lumière va être la consolation de bien des inéres affligées, elle va porter quelque consolation dans le cœur de bien des pauvres femmes, qui pleurent et gémissent. Car soyons en sûrs, la même lumière fera ouvrir les yeux à bien des malheureux plongés dans l'intempérance, et les engagera à s'éloigner à toujours des boissons enivrantes. Ce sacrifice, qu'ils vont faire, faites-le vous-même, mes bons amis, c'est notre intérêt et notre devoir à tous.

Depuis que je vous ai vus et parlé la dernière fois, j'ai eu le plaisir et la satisfaction de parcourir la plus grande partie du Canada, ce beau pays aux grands rivières, aux grands lacs, aux grands fleuves, et aux forêts séculaires. Mon cœur a battu de joie, mon âme a béni le Seigneur, à la vue du spectacle nouveau qui s'est offert à mes regards étonnés. Là en effet j'ai vu régner la tempérance, la prospérité et le bonheur, où quelques années avant il n'existait que malheurs, désolation, misères. Il n'y a donc pas de doute que du succès de la tempérance œuvre magnifique et sainte, dépend en grande partie la prospérité et la félicité future des Canadiens et du Canada; du succès de cette sainte croisade contre le vice honteux de l'ivrognerie, dépend le bonheur de chacun de nous. Je vous le demande en effet pères de famille, vous qui avez déjà parcouru une longue carrière. Vos cheveux blancs attestent que vous avez déjà vécu de longues années. Maintenant donc que, dépouillés de tous les attributs de la jeunesse, vous voilà penchés sur le bord de la tombe et prêts à y entrer pour une éternité, regardez en arrière, faites un retour sur le passé, et dites-moi, quelles sont les années de votre vie dont le souvenir vous est le plus cher? Ne sont-ce pas celles où, vivant selon la loi de Dieu, vous étiez sobres et tempérants? Et quelles sont celles qui vous sourient le moins? Ne sont-ce pas celles que vous avez passées dans l'usage des boissons et le vice honteux de l'ivrognerie? Répondez-moi encore : si vous êtes sobres, de quel employez-vous votre pauvre illo? Ne la contemplez-vous pas avec joie et contentement, tandis que, si vous êtes intempérants, vous la regardez avec chagrin et affliction? Et pourquoi cela? Oh! c'est que dans le premier cas, vous n'avez rien à vous reprocher à son égard; tandis qu'au contraire dans le second, vous vous souvenez de l'avoir fait souffrir par vos débâches et vos actes d'intempérance de toutes sortes.

Mes bons amis les orateurs qui m'ont précédé, se sont étendus fort au long sur le bonheur domestique, qui existe au sein des familles qui sont sobres et tempérantes. Inutile de revenir là-dessus, on ne pourrait mieux dire. D'ailleurs, je le sais, vous êtes maintenant tous convaincus des malheurs qui sont les résultats de l'intempérance, et de la félicité qui accompagne toujours les habitudes de sobriété et de tempérance. Puisqu'il en est ainsi, puisque nous reconnaissons l'utilité et la nécessité de cette belle et grande œuvre, irions nous encore déshonorer par l'ivrognerie nos cheveux blancs devant Dieu, devant la religion, devant la patrie? Non; quand la religion nous crie de renoncer à l'usage des boissons, quand la patrie ne nous fait pas un appel moins pressant, aurions-nous à cœur assez peu de patriotisme, aurions-nous assez d'égoïsme, aurions-nous enfin assez peu de respect pour les avis que nous donne la religion, pour oser persister dans des habitudes vicieuses? Encore une fois je dis pour vous tous que non. Car si vous êtes vieux, mes bons amis, vous serez ce sacrifice que l'on vous demande; ce sera en quelque sorte un achat pour la juste peine de vos fautes. Citoyens de toutes origines, citoyens de toutes conditions,

tous, je vous le demande, aimez-vous votre pays? Vous répondez que oui. Vous aimez donc aussi vos frères, jeunes comme vous, et vos frères qui sont maintenant des vieillards? Je n'avais pas besoin de votre réponse; vous me l'aviez déjà donnée en une autre occasion, et puis je sais ce qu'est votre cœur. Aussi, puisque cet amour est dans votre âme mes amis, souvenez-vous qu'en ce moment votre pays vous regarde, vos concitoyens ont tous les yeux sur vous. Ils attendent que vous vous décidiez soit à être tempérants, soit à vivre dans la fange de l'ivrognerie c'est à vous à choisir, décidez quelle cause doit triompher. Décidez lequel des deux aime mieux son pays; ou de celui qui ruine sa famille, ruine sa santé et dissipe sa fortune à boire et à s'enivrer; ou de celui qui vivant dans la sobriété, s'abstient des boissons, et emploie toute son énergie, tout son talent, et toutes ses forces à servir la cause de la patrie. Décidez quel lieu est un lieu béni et chéri de Dieu; ou de l'auberge qui fournit la boisson à grands flots et qui sert par là à troubler la paix des familles et à perdre à tout jamais ici-bas, et pour l'éternité des âmes immortelles; ou de la maison du père de famille qui s'emploie à servir Dieu et à faire le bonheur de ses proches en vivant dans la tempérance et la sobriété. Décidez encore si ceux qui distribuent ces liqueurs enivrantes à leurs frères en sont les vrais amis; si ceux qui fréquentent les cantines, et les auberges sont de bons et utiles citoyens.

J'enfesse du Canada, depuis que je suis dans mon pays d'adoption, je me suis dévoué avec tout mon être à procurer votre bonheur, et celui de votre pays, qui est maintenant le mien, et que je chéris du fond de mon âme. Ce dévouement de ma part a dû encore s'accroître (s'il se peut) lorsque mon pays natal a contracté envers le Canada une dette de reconnaissance, dette qu'il ne pourra jamais acquitter. Je vous ai déjà remercié pour les services et la protection accordés par vous aux enfants orphelins de mes frères d'Irlande. Ces pauvres petits malheureux, vous les avez accueillis dans vos demeures, vous les avez serrés contre votre cœur vous leur avez donné place au foyer domestique, vous en avez fait vos enfants. Je vous en remercie de nouveau pour mon pays et pour moi; et si ma reconnaissance ne semble pas égale aux services rendus, prenez-vous en à la faiblesse de l'homme, mais n'en accusez pas mes sentiments, car vous le savez, il est des choses qui se sentent bien, mais qui ne s'expriment pas de même. Cette conduite admirable de votre part m'impose de nouveaux devoirs; je me suis dit que je devais servir de toutes mes forces ce Canada qui agit si bien envers mon pays, la trop malheureuse Irlande. C'est là le motif qui m'a amené devant vous, et en plaidant la cause de la tempérance parmi vous, je crois vous servir et travailler à votre bonheur. La colonisation des Townships est une œuvre magnifique, à la quelle je me suis dévoué tout entier aujourd'hui; il faut unir à cette belle œuvre, celle de la tempérance. Elles doivent marcher unies, elles doivent prospérer en semble. Vous les aiderez donc de tout votre pouvoir, parcequ'elles sont toutes deux dans votre intérêt et dans celui de votre pays. Si dans vos efforts vous venez à faiblir, rappelez-vous ces dernières paroles que je vous adresse " vous travaillez là pour la cause de la religion pour la gloire de votre beau pays. "

A QUI DE DROIT.

Indivisible du Rédacteur des Mélanges Religieux, la question de la convocation vaut autant aux yeux de ses lecteurs que celle de tout autre rédacteur, aux yeux de ses propres lecteurs. Quant au diable familier, nous pensons que, s'il existe, il ne s'inquiète pas fort de tout ce que l'on peut dire de lui. Enfin, pour le fin-à qui déchiffre l'énigme, nous ne doutons pas qu'avec un peu d'étude il ne parvienne à donner quelque réponse satisfaisante à ceux qui l'interrogent, et, ne rende par là un grand service à certains gens, qui par le temps qui court ne savent, pour plusieurs causes, où donner la tête.

Le Morning Chronicle de Québec du 11 Octobre dit: Nous apprenons de bonne autorité, que le parlement s'assemblera le 22 novembre pour la dépeche des affaires. Le Québec Spectator dit que c'est le 23. Peut-être que quel qu'éditeur dira que ces journaux sont sorciers, ou que le diable le leur a dit.

JOURNAUX D'AGRICULTURE.

Le journal anglais et le journal français d'agriculture ont été expédiés aux abonnés, mais il parait que les souscriptions ne rentrent pas fort. Nous sommes donc prié de faire un appel aux abonnés à ces journaux d'agriculture, et de les inviter à payer sous le plus bref délai possible le montant de leurs souscriptions. Nous espérons que l'on répondra à l'appel de la société d'agriculture; car il n'y a là que justice.

Nous sommes fâché que nos notes ne nous permettent pas de donner le discours anglais prononcé après celui qui précède. Que nos lecteurs sachent cependant que dans ce second discours, M. O'Reilly ne s'est pas moins distingué que dans le premier dont nous ne pouvons ici donner qu'une idée bien imparfaite.

COLLÈGE DE L'INDUSTRIE.

On nous a prié de reproduire de la Minerve un article communiqué, au sujet de l'enseignement du collège Joliette d'Industrie. Nous le faisons avec plaisir, car nous sommes en faveur de l'éducation et nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour l'aider et la rendre populaire parmi nos concitoyens. L'article en question nous paraît un bon article et fait avec raison l'éloge du collège de l'Industrie, auquel le District de Montréal devrait certainement envoyer son contingent d'élèves. Néanmoins nous croyons que l'auteur de l'article, malgré le respect qu'il entretient pour la haute éducation de nos collèges, aurait pu en parler encore avec plus d'avantage. Car bien que pour notre part, nous soyons en faveur d'une éducation commerciale, pratique, etc., etc., nous croyons (et nous ne sommes pas le seul à le croire) que nos collèges n'ont pas de réforme à subir dans le sens pratique, au moins généralement parlant. Tout ce qui est à désirer c'est qu'il s'établisse (comme à l'Industrie) des maisons d'éducation qui puissent servir d'intermédiaire entre l'école élémentaire et la haute maison d'éducation. Une fois ce point obtenu, nos grandes institutions collégiales retrancheront leurs classes élémentaires qui se feraient dans

les institutions intermédiaires comme le collège Joliette, et nos collèges, séminaires, universités augmenteraient encore le nombre des branches qu'ils enseignent, et pousseraient plus avant celles qu'ils professent déjà. Avec ces quelques remarques, nous laissons la parole au correspondant de la Minerve :

" Une personne digne de foi, qui vient de faire tout récemment encore, la visite de cet établissement canadien, fruit du zèle et de l'esprit d'entreprise du citoyen généreux dont le nom figure en tête de cet article, nous a communiqué sur cette institution, des renseignements dont nous croyons devoir faire part à nos lecteurs. Un système d'éducation concernant l'enseignement des sciences pratiques de celles par conséquent, qu'il importe le plus aux masses de posséder et d'acquiescer en peu de temps et à peu de frais, serait un système destiné à rendre à la société le plus grand de tous les services, celui de la diffusion des connaissances utiles parmi tous ses membres. Or, ce système que tout homme ami de son pays devrait avoir à cœur de voir encourager, nous le trouvons dans le plan d'étude annoncé dans le programme des classes de cette institution, publié dans notre feuille de l'an dernier, et qui a si bien réussi pendant l'année scolaire expirée. Au moyen de ce système d'enseignement où les deux langues vivantes de ce pays sont mises sur un pied d'égalité réciproque, le pupille, pour peu qu'il ait d'aptitude à apprendre, peut, au bout de deux années d'études entrer dans la société avec des notions suffisantes de la grammaire, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, de la tenue des livres, de l'agriculture et de la botanique, pour occuper ensuite une position honorable dans un bureau de commerce, ou pour pouvoir se livrer avec avantage à l'exercice de l'agriculture ou de quelque art ou métier; et à l'expiration des cinq années qui complètent le cours d'études, et pendant lesquelles on enseigne la littérature, l'éloquence et les sciences positives, ce même pupille (avec un cours abrégé de la latinité) qu'il lui est loisible de suivre, immédiatement après dans le même collège, peut embrasser une profession libérale quelconque, avec honneur pour lui même et avec succès pour la société qui doit le recevoir dans son sein. Il est peu de parents, croyons-nous s'il réfléchissaient attentivement aux avantages immenses qu'une pareille institution est destinée à procurer à leur enfant, en si peu de temps et à si peu de frais, qui ne s'empressassent de les envoyer en masse à ce collège qui par les facilités de communication qu'offrent maintenant les nombreux bateaux à vapeur qui exploitent notre majestueux fleuve dans cette direction, et aussi par la modicité du coût de l'enseignement, présente deux recommandations de plus au public pour son encouragement. Surtout dans la crise monétaire actuelle. Sans parler du prix du logement et de l'enseignement qui n'est que \$3 par année, on nous informe qu'il se trouve dans l'endroit d'excellentes pensions pour les élèves à des prix beaucoup moindres que ceux que peuvent coûter leur nourriture et entretien chez leurs parents mêmes, surtout pour ceux qui demeurent à la ville. Un autre motif bien puissant et qui militent en faveur de cette institution, c'est la facilité de communications que doit offrir, l'an prochain, la mise en opération du chemin à lisses de St. Laurent et du village d'Industrie, entreprise qui est destinée à faire de cet endroit une petite ville qui, tôt ou tard, devra porter le nom de son fondateur, M. Bartholomée Joliette, et qui va tout à l'heure à mettre cet endroit important à la porte de la capitale du Canada.

Nous ne désirons certainement pas blâmer l'enseignement de la langue latine dans nos maisons d'éducation; cette branche est indispensable, surtout dans l'étude de la théologie et des professions élevées, telles que le droit et la médecine; mais ce que nous croyons c'est que dans un pays comme le nôtre, on ne devrait pas passer légèrement par dessus l'enseignement des deux seules langues vivantes, pour ainsi dire, du Canada, pour reléguer un élève pendant des 8 années consécutives, sur la poussière des bancs, et pour fatiguer sa mémoire et ses facultés intellectuelles par des recherches aussi longues et aussi pénibles sur l'étymologie des mots puisés dans l'étude d'un idiome dont la connaissance approfondie ne peut pas être considérée comme essentielle à l'éducation d'un jeune homme dans ce pays. Il était bon que des réformes fussent introduites sous ce rapport dans le système d'enseignement de quelques unes de nos institutions et nous croyons que le collège Joliette est du nombre de ceux qui donnent l'exemple de ces réformes. Les professeurs qui en sont à la tête sont parfaitement recommandables; et ceux qui ont été témoins des progrès de leurs élèves, aux derniers examens publics, se sont convaincus que ces messieurs sont au niveau de la tâche qu'ils ont entreprise, de mettre ce système à exécution dans tous ses détails.

La musique et le dessin sont enseignés régulièrement, et une bibliothèque choisie sous tous les rapports y est laissée à l'usage des élèves.

La rentrée des élèves pour l'année courante vient de se faire en septembre. Le local a été considérablement agrandi, et le plan des études amélioré de nouveau par l'ouverture d'un cours complet de littérature. Nous n'avons donc plus qu'une recommandation à faire, c'est d'y envoyer en foule les enfants comme par le passé. Qu'on en fasse l'essai pendant un an, et nous pouvons garantir sur la foi des enseignements qu'on nous donne, que les enfants en reviendront satisfaits, eux aussi, sous le double rapport, et des connaissances qu'ils auront acquises, et de la santé que le climat salubre de la campagne leur aura procurée. — Com.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

DANS LE
DIOCÈSE DE MONTRÉAL.
1848.
M. J. Desautels de la cure d'Aylmer à celle de Rigaud.
M. J. Dallaire de la cure Rigaud à celle de St. George.
M. V. Plinguet de la cure St. George à celle de St. Scholastique.
M. C. Champoux de la cure St. Bruno à celle de St. Anne des Plaines.

M. O. Giroux de la cure Ste. Anne des Plaines à celle de St. François de Sales.
M. V. Filantreault de la cure de Ste. Hilaire à celle de l'Île du Pads.
M. E. Lecours de la cure de l'Île du Pads à celle de St. Aimé.
M. A. Ternet, du Sém: de St. Sulpice à la cure de St. Charles.
M. J. Chévoigny, du vicariat de Vaudreuil à la cure de Ste. Anne du bout de l'Île.
M. J. O. Giroux, assistant curé à Longueuil.
M. Hicks, du vicariat de Chambly à la mission de Stukely.
M. J. B. Champeaux du vicariat de St. Lin à la mission de Standaud.
M. E. J. Leblond desservant les missions de Milton et de Granby.
Edm. Cullinan, desservant les missions de Sterrington et Emmingford.
M. J. J. Prince, des Townships de l'Est au Sém: de St. Hyacinthe.
M. Daudet, du S. C. de St. Vincent au Sém: de Montréal.
M. L. Lenoir du vicariat de St. Denis au Sém: de Montréal.
M. W. Clément, du vicariat de St. Pie à celui de St. Vincent de Paul.
M. A. Dupuis, du vicariat de Terrebonne à celui de l'Assomption.
M. L. Pominville, du vicariat de l'Assomption à celui de St. Lin.
M. M. Piette, du vicariat de Sorel à celui de St. Athanase.
M. L. Beaudry, du vicariat de St. Remi à celui de Sorel.
M. C. Dubé du séminaire de Ste. Thérèse à St. Remi.
M. C. Marsolais, vicaire à St. Polycarpe.
M. F. J. Cénas, vicaire à Chambly.
M. J. Dequoy, vicaire à Sorel.
M. P. Lafance a laissé la cure de St. Aimé et M. J. Lagorec celle de St. Charles, pour diriger des hospices de charité. M. F. Bonin a également quitté la cure de Ste. Scholastique, pour diriger des maisons d'éducation qu'il y a fondées, et A. Brail est chapelain du couvent des Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à St. Timothée.
M. François X. Maroux, M. Lamare se sont retirés à l'hospice de St. Joseph, près l'Évêché, comme infirmes.

(Correspondance particulière des Mélanges.)

QUÉBEC, 12 octobre 1848.

M. le Rédacteur,

Pendant que je me trouve à Québec, notre vieille et antique capitale, j'en profite pour vous écrire un mot à la hâte. Ce ne sont pas des discussions politiques que je vais entamer; ce sont les rédacteurs seuls que je charge de cela pour le quart d'heure. Je me contenterai donc de vous donner les quelques nouvelles qui sont à ma connaissance.

Son Excellence, le commandant des forces, Sir Ben jamin D'Urban est arrivée en cette ville ce matin à bord du John Mann. S. E. était accompagnée de son secrétaire le capitaine Kirkland, et vient de Sorel pour faire une tournée d'inspection.

Ce matin, le même steamer a ramené à Québec l'honorable R. E. Caron, j résident du conseil législatif, qui était monté à Montréal pour affaires ministérielles. On nous dit que l'hon. Caron doit de nouveau monter incessamment à Montréal. — On continue à croire ici que le Parlement s'assemblera vers la fin-novembre.

Chose fortunée! le John Mann a rendu à Québec les principaux membres de la faculté médicale de cette ville. Tous ces bons messieurs étaient allés dans la capitale se réunir en assemblée générale, et ils paraissent en être bien satisfaits. Sans doute que les journaux de Montréal donneront bientôt quelques détails au sujet de cette occasion. Qu'il me suffise à moi de faire remarquer à passat toute l'utilité de semblables réunions. Elles servent, en effet, d'abord à la propagation des sciences et à leur perfectionnement; elles apprennent ensuite aux individus à se mieux connaître, et contribuent grandement à l'union de tous les membres d'un même corps (ce qui, entre parenthèse, ne s'obtient pas à tout coup d'essai).

La mallo de Montréal, qui devait arriver ici mardi matin, ne nous est parvenue qu'hier matin, grâce à un accident arrivé au steamer Québec, qui a dû se mettre en réparation.

J'apprends à l'instant que M. Eusèbe Lemicux, étudiant en médecine à Québec, a été reçu avant hier médecin. M. Lemicux est un jeune homme de talents, qui sans aucun doute devra recevoir pour cela et pour son assiduité le patronage du public.

Les journaux d'en bas sont arrivés avant hier. Ils portent qu'il était tout probable que les élections à Terrebonne se feraient le 16 du présent mois; la nomination aurait eu lieu mardi dernier.

Aujourd'hui a lieu au marché St. Paul de cette ville une grande foire, où les produits de l'agriculture de l'horticulture et de l'industrie canadienne en général vont être exhibés et réunis. On s'attend à quelque chose de bien bon. Vû l'heure à laquelle je vous écris en toute hâte, je ne puis vous en donner des détails aujourd'hui. Ce sera donc pour mardi.

Le temps est magnifique, quoiqu'un peu froid. Depuis plusieurs jours il ne pleut pas, et la température est fort agréable. Les travaux des champs, qui restaient à faire, vont grand train, et l'on continue d'espérer de tout serrer en parfait état. Ce résultat anticipé, quoiqu'à peu près certain, est fort heureux. Car les affaires sont ici comme à Montréal dans un pitoyable état. La libre navigation et le libre commerce que nous aurons, j'espère, avant longtemps, devront de beaucoup modifier cet état de choses, et rendre à notre commerce et à notre industrie cette activité et cette prospérité qui leur sont si nécessaires.

Je vois par le Journal d'Agriculture français, qui a été reçu ce matin, que les abonnés à ce journal ne s'empressent pas fort à satisfaire à leurs engagements. C'est là quelque chose de déplorable; car si ce journal qui a une vraie utilité venait à tomber faute d'encouragement, ce serait mettre pour longtemps un terme aux efforts de ceux qui travaillent à l'avancement et à la prospérité de l'agriculture.

J'ai l'honneur d'être,

Voire tout dévoué,

JOSEPH.

Montréal 3 octobre 1848.

Monsieur le Rédacteur,

Je trouve dans le Transcript de ce jour un article qu'il est utile de ne pas laisser passer sans remarque. Ce n'est

pas un article éditorial; l'homme habile qui rédige ce journal ne tiendrait pas plus le langage de son correspondant qu'il ne se rend sans doute responsable des opinions qui y sont émises.

Ce correspondant qui a voyagé avec des amis dans le Haut-Canada fait un éloge mérité des bateaux-à-vapeur qui font le service dans tout le cours du Saint-Laurent, puis après avoir apprécié à sa manière la prospérité respective de Kingston et de Toronto et surtout de leurs hôtels (il doit être grand mangeur) il finit par se pâmer d'aise à la vue des pêches et des charges de fruits qu'il a rencontrés en allant à Niagara.

Quel contraste, ajoute-t-il, avec le Canada Français; on n'y voit point une population émaciée, à l'apparence enfumée—point de misérables chantiers, point de bétail à peu près mourant, point de charrettes de la dimension de brouettes ni de voitures ressemblant à des berceaux, ce n'est point une terre aride et appauvrie, mais on y trouve au contraire tous les signes de l'industrie et de la prospérité.

La dessus l'excellent appréciateur laisse à deviner au voyageur Américain les causes qui font entretenir si peu d'espérances pour certaines parties du Bas-Canada.

Ainsi ces remarques s'appliquent à certaines parties du Bas-Canada, au Canada-Français et les raisons qui l'empêchent d'aller en avant, de faire des progrès dans l'agriculture, dans l'industrie, l'intelligence, la prospérité, on ne les fait pas connaître. Cela est injuste, malheureux vraiment, car le sujet valait bien la peine de quelques considérations. Cependant on voit dans le commencement de l'écrit que la confiance en eux-mêmes qui fait la prospérité des Américains n'est pas un avantage qui leur soit particulier, ils le doivent à leur sang saxon. Par conséquent c'est le sang saxon qui fait réussir, c'est clair, et il y a des parties du Bas-Canada où la population est enfumée, où il y a des chantiers, du bétail mourant, des brouettes, des voitures faites comme des berceaux, le peuple qui habite ces parties n'est donc pas saxon, c'est clair encore, je crois. Quel tort et quel malheur c'est en effet, M. le rédacteur, de n'être pas saxon, car dans un pays froid, nous aurions des pêches en abondance à porter au marché, au milieu des plus belles forêts, il n'y aurait pas de chantiers, et surtout les charrettes seraient beaucoup plus grandes que des brouettes et nous ne voyagerions pas dans des berceaux.

Vous pensez bien que je ne prétends pas répondre à ces inepties par des arguments de la même force; nous devons avoir de l'estime de l'admiration pour l'industrie des saxons, mais sans permettre qu'on nous méprise, nous Canadiens, comme en étant tout-à-fait dépourvus, si nous pouvons apprécier des œuvres du contraire. Je viens de jarcourir moi-même le H. C. tout comme le correspondant du Transcript, et je puis certifier sans préjugé que je n'ai rien vu qui puisse en somme donner aux Haut-Canadiens cette supériorité qu'on leur décerne, et je les ai trouvés au contraire bien inférieurs pour leurs habitations. Je ne prononcerais pas qu'il sont inférieurs, moins industrieux, mais on trouve à chaque pas, des preuves que les agriculteurs du Haut-Canada, ne sont pas plus laborieux que les Canadiens du Bas. Et vous pouvez probablement vous-même, M. le R. donner une idée du zèle de nos compatriotes à s'instruire dans la profession agricole et des progrès qui y sont faits par la connaissance que vous en avez dans votre position. Au reste un seul fait suffira parcequ'il est récent. Dans une exhibition récente aux Etats-Unis sur les frontières, du H. C. ce sont des Canadiens qu'ont présenté les meilleurs produits.

Que se veulent donc ces oppositions que l'on fait entre deux races; elles travaillent de concert et avec émulation à mettre en valeur le sol qui doit les nourrir; pourquoi vouloir mettre de la jalouse et de l'opposition entre elles? Ces exemples sont rares heureusement et il suffit de les signaler pour en faire comprendre l'inopportunité.

M. M. les Rédacteurs ne devraient-ils pas s'entendre pour fermer leurs colonnes à des attaques de races sans preuves apportées à l'appui des allégués?

Recevez, M. le Réd. l'assurance de ma parfaite considération.

UN CANADIEN, AMI DES SAXONS.

Un Correspondant nous écrit de Bécancour pour nous prier de reproduire l'adresse suivante présentée à M. Dion Curé de Bécancour, par un grand nombre des notables de l'endroit au moment où il les quittait pour aller occuper un autre poste. Nous la publions avec plaisir ainsi que la réponse qui l'accompagne. C'est un nouvel exemple de cette bonne harmonie qui règne entre nos Prêtres et le troupeau confié à leurs soins :

AU RÉVÉREND MESSIRE CHARLES DION, CURÉ DE LA PAROISSE DE BÉCANCOUR. MONSIEUR.

Vous allez nous quitter, la divine Providence toujours admirable et étonnante dans ses décrets, le veut. Oui elle s'est évanouie cette incertitude qui nous berçait encore du doux espoir de vous conserver longtemps au milieu de nous. Les vieillards espèrent que votre main si juste, ment chérie leur fermerait les yeux à leur moment suprême, et que l'encre de vos ferventes prières les précéderait au ciel. Ceux de moyen âge espèrent vieillir avec vous, ayant toujours présent l'exemple de vos belles vertus. Les jeunes gens qui ont reçu de votre main sacrée les premiers Sacraments de notre Sainte Religion, et que vous avez élevés, instruits et formés à la vertu, n'avaient jamais eu la triste pensée d'une si subite séparation d'avec leur Régénérateur leur cher Mentor, leur ferme soutien au milieu des dangers du jeune âge.

Les pauvres et les malheureux, les veuves et les orphelins craignent de voir s'éloigner d'eux le bienfaiteur dont la main charitable avait si souvent soulagé leur misère et essuyé leurs larmes. Aussi nous baisons la main qui nous frappe plutôt que nous n'acceptons le destin qui vous enlève à nos cœurs brisés de regret.

Cependant on reportant plus haut notre pensée, à la recherche des raisons qui ont pu déterminer un tel changement, nous apercevons les grandes vues que le Tout-Puissant a formées sur son digne Ministre.

Sa sagesse infinie et sa justice Divine vous tirent d'une sphère trop obscure pour vous placer, comme sous un ciel plus clair, où vos vertus brillent avec plus d'éclat et où vous aurez à exploiter pour la gloire de Dieu et pour le bien-être de la Société, un champ plus vaste et plus proportionné à l'éminence de vos talents et de votre grand zèle. Car nous n'ignorons pas ce que procureront de gloire à ce lieu et de bien à la Société, les hommes qui auront été élevés, instruits et formés par vous soit pour l'autel ou pour la Patrie.

Où placé à la tête d'une des premières maisons d'éducation du Pays, votre ministère désormais ne sera rien de moins que celui de fonder et assurer les bases des principes et des vertus civiques et religieux des générations futures en les inculquant à la jeunesse dont l'éducation vous sera confiée.

Puisse vos généreux et incessants efforts vers ce but être bénis du ciel et couronnés des plus glorieux succès. Puis-iez vous dans votre nouvelle situation vivre heureux et content et goûter d'avance autant qu'il est possible dans cette vie mortelle, le bonheur qui récompensera vos bonnes œuvres dans l'éternité. Ce sont là nos vœux les plus ardents comme les plus sincères. Veuillez vous rappeler souvent de nous dans vos prières et au saint-sacrifice de la messe. Pour nous nous n'oublierions jamais et nous apprendrions à nos petits enfants et à nos neveux, votre douce affabilité, votre incomparable charité envers les indigents, l'ardeur de votre zèle et vos généreux sacrifices pour procurer la gloire de Dieu et opérer notre salut, et enfin toutes les bonnes qualités du cœur qui vous distinguent et qui nous ont si étroitement attachés à vous et auxquelles nous penserons souvent, et toujours avec un profond attendrissement.

Bécancour, 26 septembre 1848.

Le Révérend Messire Dion a répondu sur le champ, de vive voix à peu près en qui suit.

Messieurs, je vous remercie de l'estime que vous m'exprimez dans votre adresse. Cependant j'aurais bien désiré qu'on m'eût évité une rencontre aussi déchirante; vous n'ignorez pas qu'il m'en coûte de vous quitter. Ayant été pour ainsi dire élevé dans cette paroisse, et y ayant presque toujours été depuis ma jeunesse, j'y suis attaché. Vous me faites un tableau des vertus que je devrais avoir et que je n'ai point, c'est un leçon dont je tâcherai de profiter; car en vérité je suis bien plus digne de compassion que de louange. Le changement qui s'opère est tout à votre avantage. Le Révérend et digne Monsieur, qui me succède est un homme de science et de lumière qui vous indemnifiera largement des légères pertes que vous croyez faire en moi. Je redoute la responsabilité dont on me charge, mais je dois croire que tout ceci est l'œuvre de la Providence et me soumettre à la volonté de mes Supérieurs.

(Correspondance particulière des Mélanges.)

M. l'Éditeur,

Le correspondant qui vous a donné des détails sur la pompeuse cérémonie de la consécration de la nouvelle cathédrale de Toronto, ne vous ayant presque rien dit d'une cérémonie pareille qui eut lieu à Kingston, mercredi le 4 courant, je crois devoir vous en écrire quelques lignes pour suppléer à cette omission. Et d'abord qu'on me permette de rectifier quelque erreur de chiffres sur les dimensions assignées au superbe édifice qui vient d'être consacré au culte catholique dans cette dernière ville. La cathédrale de Kingston est plus grande que ne mentionne le correspondant. Sa longueur, à l'extérieur, est de 221 pieds et sa largeur de 96, en y comprenant les tours; à l'intérieur, elle a 180 pieds sur 80; et la hauteur de la flèche, quand elle sera posée, sera à 230 pieds au dessus du niveau du terrain. Cet édifice, placé au centre de la cité et sur le point culminant d'un coteau déjà bien élevé, domine majestueusement toutes les églises et s'appuie de très-loin sur le lac Ontario. Cette église de style gothique, en belle pierre de taille et d'épaisseur, est d'une régularité parfaite et ne le cède en rien à nos plus belles constructions dans les deux Canada. L'intérieur présente trois nefs qui ne seront ni masquées, ni coupées par des tribunes ou galeries latérales; et les ornemens du dedans seront parfaitement en harmonie avec le style de l'édifice.

C'était pour dédier au Tout-Puissant, sous l'invocation de St. Patrice, cette nouvelle maison de prières, que les évêques de Montréal, de Bytown et de Marystown étaient allés se joindre à Mgr. l'évêque de Kingston et à son coadjuteur l'évêque de Carriha. L'inauguration de la statue des navigateurs à Bon-Secours de Montréal obligea cependant Mgr. Bourget à laisser Kingston, un jour plutôt qu'il ne l'aurait voulu, et priva les fidèles de Kingston de sa présence ce jour-là; mais S. G. sut les en dédommager, au tant qu'il était en son pouvoir, en passant le dimanche précédent au milieu d'eux et en y prêchant, à l'office du soir, à ses chers Canadiens.

La cérémonie de la consécration de la nouvelle cathédrale fut faite par Monsgr. Gaultin lui-même. Elle commença à huit heures du matin et fut suivie de la messe pontificale chantée par Monsgr. Prince. Le sermon de circonstance fut prêché par Monsgr. Phelan, qui expliqua tout ce qu'il y avait de grand et de pieux dans les longues prières, dans les aspersions répétées, dans les onctions saintes et dans toutes les autres cérémonies de la consécration des églises et des autels. Ce discours fourni de preuves et d'exemples tirés de nos Livres Saints, et prononcé avec âme, dut faire une impression profonde sur la masse d'auditeurs qui s'étaient pressés dans cette vaste enceinte. Du reste, toutes les décorations du temple, les colonnes de verdure que l'on avait élevées à l'intérieur de l'église, l'allée de sapins qui l'environnait au dehors, le concours de prêtres et d'évêques venus de toutes les parties de la Province, la pompe toujours si imposante de nos cérémonies catholiques, le chant, la musique que des Amateurs et des musiciens de la bande du Régiment avaient préparés pour la fête, et qu'ils exécutaient avec autant de religion que d'enthousiasme militaire, tout a dû présenter l'ensemble le plus parlant et faire goûter à tous les cœurs les jouissances religieuses les plus douces que l'on puisse concevoir.

Maintenant, si je reporte un instant mon regard sur les établissements catholiques qui avoisinent la splendide cathédrale, je vois d'un côté un superbe collège de plus de 100 pieds de long, à 4 étages, dont tous les appartemens très-bien finis peuvent donner place à 150 élèves et loger très-convenablement plus de 15 professeurs. D'un autre côté, j'aperçois les nouveaux édifices que se hâtent d'achever les charitables, Hospitalières de St. Joseph que l'Hôtel-Dieu de Montréal a envoyées à Kingston, et qu'une pieuse demoiselle du Bas-Canada a généreusement aidées. Plus loin, je remarque le précieux couvent des Dames de la Congrégation qui se compose d'un pensionnat et d'un externat que l'évêque de Kingston et son zèle coopérateur l'évêque de Carriha ont procurés à leur ville épiscopale, en se dépouillant pour cela de leur propre logement. En un mot, je vois cette ville, ces nouveaux diocèses déjà amplement pourvus d'établissements religieux qui doivent y faire fleurir l'éducation chrétienne et y donner aux malades et aux pauvres les secours précieux que la vraie charité sait toujours inspirer. Telles sont les œuvres que le Catholicisme propage et que tout le clergé de Kingston a si bien comprises et qu'il a si complètement exécutées.

De quel œil, à présent, pensez-vous que nos frères séparés

regardent toutes ces œuvres? Nous croyons qu'ils les voient sans prévention et même avec quelque complaisance; (car enfin ce sont autant d'embellissemens et d'améliorations apportés à leur localité. Aussi, l'on ne doit pas juger des sentimens de la population protestante par les déclamations de quelques ministres ou journalistes fanatiques, ni par les étourderies de quelques oragistes illuminés, qui se sont, une fois ou deux, mis sur l'un de ces édifices et ont cru faire preuve de foi, en y brisant quelques vitreaux ou en éclaboussant quelques piliers; mais il faut les juger par l'empressement qu'ils ont eu à bien accueillir les Religieuses Hospitalières, par les dons que plusieurs d'entr'eux leur ont faits, puis enfin par le concours et par le calme qu'ils ont montrés dans cette dernière rencontre qui, certes, n'était pas une des moins importantes.

Je suis, M. l'Éditeur, L'UN DE VOS CORRESPONDANTS.

FAITS DIVERS.

PRISON.—On est en frais de bâtir une prison militaire dans la cour des casernes ci-devant occupée par le 7e des Hussards. Il paraît que ce sera pour y loger les prisonniers qu'on ne trouvera pas à propos d'envoyer aussitôt dans l'île Ste Hélène. COL. GUGY.—Le colonel Guky vient d'adresser à la Gazette de Montréal une lettre dans laquelle il essaie de s'attirer les sympathies du public, en se présentant devant lui comme un opprimé et un homme persécuté.

SULLIVAN.—M. Sullivan a commencé à exercer ses fonctions de juge à Brockville le 2 du courant.

PATTAYS.—Nos derniers journaux d'Europe nous font voir que les patates souffriront beaucoup en France; on avait dessiné d'y défendre l'exportation des grains.

INCENDIE.—Ce matin vers 4 1/2 heures le feu éclata dans une vieille bâtisse en bois dans la rue King, faubourg St. Anne, et se communiqua en suite à plusieurs hangars à farine et à une maison dans la rue des Sœurs Grises, aussi qu'à la boulangerie de M. Tilton près du canal; cinq ou six bâsses ont été consumées. Nous ignorons le montant de la perte et si le tout était assuré. M. M. Hudon ont perdu une certaine quantité de farine qui n'était pas assurée. MINERVE.

FEU.—Le Packet de Bytown nous apprend qu'une maison appartenant au département militaire à Bytown a été consumée le 5 courant.

DÉFINITION.—Le Packet de Bytown du 7 contient la définition suivante que nous recommandons à qui s'intéresse à ces matières:

«L'orange est comme de l'eau croupie; qui devient plus vaseuse à mesure qu'on la remue d'avantage.»

—Un nommé Brennan a été exécuté à Niagara pour le meurtre de Mary O'Conner; ce malheureux près d'être pendu a dit qu'il n'avait pas eu intention de tuer. La malle de Niagara rapporte cette circonstance épouvantable, que le cou de cet homme a été coupé par la corde et que la tête a été séparée du tronc, tant la chute avait été violente.

ERRATA.—Dans le numéro précédent article, Nouvelles Allusions; nos typographes en changeant fu en glo, ont changé une furieuse tempête, en une glorieuse tempête.

Dans le même article au lieu de 400, 45; il faut: de 40 à 45 lieues.

—Il n'y a pas que dans l'île du Prince Edouard et dans la Nouvelle-Ecosse que l'on ne se plaint d'un déficit dans les récoltes, causé par des pluies abondantes et par la rouille. Ce mal s'est fait sentir à Saint-Jean [N. B.] et à Miramichi; mais les patates n'ont pas sensiblement souffert dans cette dernière localité; J. de Québec

—Le New-York Herald dit que la mine d'or de la Californie produit un mouvement parmi les marchands de cette ville et de Boston. Il ne se charge pas moins de dix bâtimens à New-York à l'heure qu'il est pour la Californie, sans compter deux de Boston en destination pour le même lieu. Trois de ces bâtimens sont chargés par le gouvernement fédéral pour transporter des troupes et des magasins; un autre, le vapeur California, qui devait laisser New-York le 2 de ce mois, est destiné à faire le transport régulier de la malle entre Callao et l'embouchure de la rivière Oregon, devant toucher aux ports intermédiaires. Idem

—La comète qui s'approche maintenant de la terre et dont la révolution autour du soleil s'accomplit en 292 ans, peut être vu dit le Newbrunswick, le soir, dans le nord-est, non loin de la constellation de Castor et de Poulx; elle paraît petite, mais elle est brillante et très visible. Idem

—UN MANGEUR DE PÊCHES.—Un lasser de New-York est mort la semaine dernière, d'une indigestion, après avoir mangé un minot et demi de pêches qu'il avait achetées pour 12 sous. Les pêches sont cette année si abondantes et à si bon marché qu'il y a un grand nombre de personnes malades pour en avoir trop mangé. Idem

—Le T. R. évêque de New-York a ordonné prêtres, le 26 septembre, M. E. Reilly et John Quinn.

—Un bâtiment turc qu'on dit être le premier qui ait jamais traversé les eaux américaines est arrivé à Boston avec une cargaison de son pays; ce vaisseau est conduit par des mahométans, et on dit que c'est une curiosité dans son genre. Le nom de ce bâtiment est Arant le capitaine s'appelle Motoka il a mis 80 jours pour se rendre de Constantinople à New-York il est, dit-on, chargé de bois.

—Nous apprenons par une voie sûre, que le 27 août dernier, fête du Cœur Immaculé de Marie, le Souverain Pontife Pie IX a publié le décret sur les miracles du vénérable serviteur de Dieu, Pierre Claver, religieux de la compagnie de Jésus. La béatification de cet apôtre des nègres est maintenant assurée. Il ne reste plus que quelques formalités à remplir.

CHOLÉRA.—Depuis que le choléra a paru en Egypte, on calcule que 20000 personnes en ont été les victimes.

CONCORDAT.—On parle d'un concordat qui serait sur le point de se conclure entre une partie de cantons Suisses et le St. Siège.

MARRAST.—M. Armand Marrast vient d'être élu pour la 3e fois président de l'Assemblée nationale.

CONVERSION.—Une lettre du très révérend Prieur de l'ordre de Cîteaux, au prieuré de St. Bernard à Loughborough apprend à l'Éditeur du Tablet de Londres, qu'un intéressant jeune homme, juif de Pologne; dont le nom est Levevion Sirodick a été solennellement baptisé dans son prieuré, et se prépare actuellement pour faire sa première communion.

HAVANNE.—L'arrivée du steamer Fulcon de la Havanne nous apprend que les blancs avaient le dessus sur les sauvages, et que la rébellion était à sa fin. Le commerce à la Havanne est sans vigueur.

PARIS; 21 SEPTEMBRE 1848.—Soixante escouades d'agens de sûreté ont arraché hier, par ordre, les affiches de candidats aux élections; à dix heures, il n'en existait plus aucune dans Paris; cette opération a duré trois heures, pendant lesquelles on n'en a pas arraché moins de 3000 mille. Les agens avaient les mains en sang. Cette mesure a donné lieu à quelques discussions entre les curieux et les agens qui étaient en bourgeois; cependant, grâce aux paroles conciliatrices des gardiens de Paris, qui se tenaient à distance, on n'a eu aucune rixe à déplorer. Plusieurs chiffonniers suivraient les escouades, se disputant à coups de crochet les débris de tant de professions de foi.

Paris, 22 septembre.—Le succès de Louis Napoléon dans le département de l'Orne ne se confirme pas; le prince a été battu par le candidat légitimiste.—L'élection de M. Moré à Bordeaux, paraît positive.—Rien n'est décidé dans le département du Nord. Le colonel Négrier a des chances pour l'emporter sur Louis Napoléon.

LES ÉLECTIONS.—Voici comment le National apprécie les élections de Paris:

« On connaît les élections de Paris: MM. Bonaparte, Fould et Raspail ont été nommés. Ce résultat ne nous étonne pas, et il ne nous inquiète pas. Certes, il ne répond pas, il est inutile de le dire, à nos désirs et à nos sympathies; mais tel qu'il est, nous l'acceptons comme la manifestation du suffrage universel, et à ce titre nous lui devons nos respects. Non pas que nous regrettons que la majorité de nos concitoyens aient accordé leurs suffrages à des candidats que nous repoussons; mais, nous le disons l'autre jour, notre éducation politique n'est pas achevée: l'opinion à ses défaillances, l'esprit public ses erreurs. Ne nous irritons pas contre cette sorte de vertige qui s'empare d'un peuple après d'hier seulement à accomplir le plus difficile des actes de la vie politique, et cherchons plutôt, en lui montrant le droit chemin, à lui éviter de tomber à l'avenir dans ces fautes de voies où il s'est laissé pour un moment égarer. — « Ah! si, à qui fera-t-on croire, par exemple, que M. Raspail, apôtre de doctrines qui repousse le sentiment général de conservation sociale, représente l'opinion de la majorité de Paris au même temps que M. Fould, l'homme du chiffre, le prêt-à-l'écou, l'ardent et fanatique adorateur de ce qui s'appelle la haute banque! — « Et Napoléon-Louis Bonaparte? Celui-là vise plus haut encore: il représente une idée politique, n'est-ce pas? Une idée? Inquelle? Apparemment celle qu'il a cru trouver sous le tricorne historique de son oncle! En s'éloignant qu'il y en eût une, vous pouvez être sûr qu'il n'aurait pris que le chapeau. — « Nous n'avons aucune peine à nous expliquer cette émotion instinctive qui saisit les hommes au bruit d'un nom fameux, ce fanatisme qu'inspire une grande mémoire. Ce sentiment part d'un noble principe; mais il est aveugle, et, faute d'un homme, il lui arrive quelquefois de se prendre à un mannequin. Dans les crises historiques qui lui ont fait la Sainte-Alliance, Bonaparte disait un jour à Sainte-Hélène: « Une redingote grise et un petit chapeau au bout d'un bâton soulèveraient en un instant toute l'Europe. » Nous voyons aujourd'hui à quel point ce mot était vrai, au moins pour la France. Heureusement l'opinion est mobile chez nous, et revient bien vite des surprises qu'on lui fait. Avant quinze jours, la redingote et le chapeau seront par terre, et il ne restera plus de tout que le bâton. »

Paris, 21 septembre, 6 1/2 heures du soir.—La proclamation officielle du résultat des élections a eu lieu aujourd'hui à midi. Dès le matin la foule s'était réunie aux environs de l'Hôtel-le-Ville. A neuf heures les maires de tous les arrondissemens de Paris se sont réunis dans l'ancienne salle du trône, sous la présidence de M. Larozée, maire du 4e arrondissement et doyen d'âge de tous ses collègues. A l'honneur de la fonction s'est avancée sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pour féliciter le nouveau conseil des résultats suivants:

MAL. Louis Bonaparte..... 110,792 voix.
Achille Fould..... 75,891 ..
Raspail..... 66,963 ..

DECÈS.
En cette ville le 6 du courant, après une maladie de quelques jours, M. Hubert Le page, entrepreneur, âgé de 51 ans. A la Pointe Lévi, le 6, P. A. Honoré, c. fant de M. J. Piamondou marchand, âgé de trois mois.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 31 juillet 1848.

IL A PU À SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, nommé JEAN OLIVIER ARCAD, Eueyur Agent pour diriger l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

L. P. BOIVIN,
Coin des rues,
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est établi dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.
Attend incessamment par les prochains arrivages un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.
Montréal, 26 août 48

COLLEGE DE STE MARIE
A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17.)

LES ÉLÈVES trouveront dans l'établissement un cours complet classique et commercial.

Trois classes s'ouvriront le 20 du mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire de deux autres formant le commencement du cours classique. Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe et les élèves de l'année précédente passeront à une classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit remplie.

CONDITIONS PROVISOIRES
Pour les cours préparatoires \$2 Par mois, payables d'avance. Pour les autres cours \$3 ce et par trimestre.
L'Italien, l'Allemand et le Dessin seront facultatifs et à charge des pères.
S. MARTIN, S. J., Président.
Montréal, 5 septembre 1848.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM.
1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot usqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur cha-lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera ven-du ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly; à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont :

1° —Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2° —Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3° —La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4° —Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Oter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de trais sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois sautés de 50 acres seront également faits. Mais comme ur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de jurer son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé de surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera survenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désire depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes surcreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égalées en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais en suite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moulin ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien réfléchir aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-signés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 1862.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT.

Établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerne.—22 septembre.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :

Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
Francis Hincks,
H. Holton,
Damase Masson,
Nelson Davis,
Henry Judah,
L. T. Drummond,

P. Deaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater,
Barthw. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Grenier,

AVIS. Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPPEAU et LAMOTHE.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière d'Assomption vis-à-vis l'Église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marville.

Les péages qui seront demandés, sont :

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
 - 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
 - 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et
 - 4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et
 - 5° Pour chaque personne à pied : Un denier.
 - 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
 - 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille : Un demi denier courant.
- J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. AMYRE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérends ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au qui par son fini et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'élégance de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinte, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les situations à environnaines. Quant à la santé et au confort, aucune ville d'importance de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève par moins d'une année. On ne permettra l'entrée dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

S'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant; et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite au langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'honneur exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24 RUE ST VINCENT

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE.

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPPEAU et LAMOTHE.

Montréal, 1er mai 1848.

A VIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes courant, payables par semestres.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous feront en ce qui reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, rue Lanoultine, et chez MM. J. & O. Grémeau, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, ser., No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CARTES LOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNaissements, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CIS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Lou Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne,	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maille, coin des rues Nigoune et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPPEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.